

| | | |
|-------------------------------------|----|---|
| Élus : | 29 | L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-cinq octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire. |
| Présents : | 24 | |
| Absents : | 1 | |
| Pouvoirs : | 4 | |
| Votants : | 28 | |
| Présents : | | Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, BRUMANA, CULIBRK. |
| Absents : | | Mme ASSOULINE. |
| Excusés ayant laissé procurations : | | Mme FRECHOSO à Mme LO CURTO, Mme KADRI à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, M. ESTATOF à Mme BRUMANA. |
| Secrétaire de séance : | | M. BELLABES |

Délibération n° 04_11_058_1A1

OBJET : Vœu contre les restrictions budgétaires imposées aux collectivités et la casse du service public local

Le Gouvernement Barnier a présenté son projet de loi de finances pour l'année 2025, qui devra être examiné durant les prochaines semaines par le Parlement.

Ce projet de loi s'inscrit dans un contexte financier aussi critique que prévisible au regard des choix politiques des dernières années favorisant l'augmentation des inégalités, qu'elles soient sociales ou territoriales et privant notamment le pays de 60 milliards d'euros de recettes fiscales.

Face à ces enjeux, le Gouvernement a annoncé les grandes lignes de ce projet visant principalement une réduction des dépenses, avec en ligne de mire les budgets des collectivités territoriales. C'est en effet le sens des premiers travaux qui n'envisagent pas moins de 5 milliards d'euros d'économies sur les budgets des collectivités en 2025.

Dans les faits, les conséquences sont bien pires puisqu'en comptant les coupes budgétaires, les désengagements répétés de l'Etat sur ses propres prérogatives et les effets non compensés de l'inflation, il s'agirait d'un montant de 10 milliards d'euros qui n'ira pas vers nos collectivités territoriales.

Il convient de rappeler que les collectivités ne représentent que 9% de l'endettement public global. Cette dette des collectivités est stable depuis 30 ans (contrairement à celle de l'Etat qui explose) et celles-ci n'empruntent que pour investir et moderniser nos territoires (pas pour financer leur train de vie).

Cette nouvelle ponction décidée sans concertation ne manquera pas de mettre à mal les services publics locaux et entrainera l'abandon d'investissements pourtant nécessaires.

En privant les collectivités de leur capacité à agir, c'est évidemment notre modèle de décentralisation qui est fragilisé, mais c'est surtout l'aboutissement d'une cure d'austérité qui impactera nécessairement les milliers d'entreprises du BTP et leurs centaines de milliers d'emplois puisque les collectivités représentent 70% de l'investissement public.

Rappelons enfin que les collectivités ont toujours été responsables, elles qui votent obligatoirement leur budget en équilibre et n'empruntent pas plus que de raison. La Ville de Chasse-sur-Rhône en est un bel exemple avec une capacité de désendettement de seulement 5 années. Il est aujourd'hui difficilement justifiable de punir les bons gestionnaires, pour pallier les manquements irresponsables des Gouvernements successifs.

Les mesures du projet de loi de finances sont particulièrement violentes pour le futur budget de Chasse-sur-Rhône.

A titre d'illustrations :

- Les hausses de 4 points du taux de cotisation à la CNRACL en 2025 (qui va se répéter en 2026 et 2027) et d'un point sur la cotisation maladie entraîne une hausse de la masse salariale de 85 000 € en 2025 (et de 250 000 € sur 3 ans). La caisse de retraite des agents des collectivités était pourtant excédentaire en 2017, avant que l'Etat ne la ponctionne et la rende déficitaire pour ensuite augmenter les cotisations employeurs des collectivités.
- Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements va être réduit à 14.85% en 2025 et nombre de dépenses ne seront plus éligibles. C'est une capacité à investir perdue d'au moins 75 000 € chaque année pour notre commune. Ce remboursement est pourtant un dû ; cette réduction revient à subventionner l'Etat sur nos investissements.
- Le « fond de réserve » pris sur les grosses collectivités comme le Département de l'Isère et Vienne Condrieu Agglomération, cumulé au gel de la fraction de TVA qui compensait les réformes fiscales antérieures et la baisse des droits de mutation va conduire à un recentrage sur les compétences obligatoires et une réduction sèche de l'aide aux communes.
- Enfin, les aides à l'investissement de l'Etat vont considérablement se réduire. Le fond vert pour la transition écologique est divisé par 2.5, avec un impact en cascade sur les autres enveloppes de l'Etat telle la DSIL dont bénéficie Chasse-sur-Rhône labellisée Petite Ville de Demain.

Les collectivités sauront nécessairement faire preuve de résilience dans leurs choix futurs. En revanche, à l'heure où les budgets diminuent, les besoins, quant à eux, augmentent dans de nombreux domaines et c'est l'usager, comme toujours, qui paiera les frais sur les services publics locaux comme l'offre périscolaire dans les écoles ou encore les équipements culturels et sportifs...

Nous demandons aux citoyens et parlementaires de se mobiliser pour refuser ces mesures de restrictions d'ici le vote du budget 2025, en réaffirmant que les collectivités territoriales n'ont pas vocation à combler continuellement les déficits creusés par l'Etat et une dette nationale dont elles ne sont pas responsables.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2121-29 et L 2541-16 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les conséquences désastreuses du projet de loi de finances 2025 sur les budgets locaux et particulièrement celui de Chasse-sur-Rhône ;

Considérant que la commune vote des budgets en équilibre, n'emprunte que pour investir et moderniser ses équipements et réseaux et n'a donc pas à payer les conséquences de la mauvaise gestion de l'Etat ;

Considérant que les mesures annoncées dégraderont fatalement les services publics locaux rendus à nos concitoyens,

Après en avoir débattu, à l'unanimité des présents :

- **INVITE** le Gouvernement et les parlementaires :

- à renoncer aux coupes budgétaires imposées aux collectivités locales ;
- à préserver particulièrement les finances des communes, porte d'entrée du service public, amortisseurs des crises passées et clefs de voûte de l'investissement local dans notre pays ;
- à revoir totalement ce projet de budget 2025 confiscatoire en l'état pour les finances des collectivités et en ne faisant plus payer à celles-ci des déficits dont elles ne sont pas responsables.

Une copie de ce vœu sera transmise à Monsieur le Premier Ministre et Mesdames, Messieurs les parlementaires de l'Isère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 08 novembre 2024.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 novembre 2024.